



Clause sur compromis de vente

Par **francobe_old**, le **27/07/2007** à **16:17**

Bonjour,

Une personne ayant signée un compromis de vente sur un bien, en qualité qu'acquéreur, a t-elle le droit de signer un compromis de vente, en qualité de vendeur, sur ce bien qu'elle divise?

Résumé:

Achat d'un bien maison + terrain, compromis jusqu'au 30/8.

Séparation de la maison + 3 terrains à bâtir, en attente du certificat d'urbanisme.

Compromis de vente sur la maison conditionné par l'obtention du C.A.

Dans ce cas, le vendeur signe un compromis de vente sur un bien dont il n'est pas le propriétaire. Il a seulement signé un compromis d'achat.

D'avance merci,